

Le rôle de la démographie

Prévoyance professionnelle

Les 1^{er} et 2^e piliers dépendent tous deux de leur démographie, bien qu'à des degrés divers. Chaque caisse de pensions a sa propre démographie.

Auteurs **Patrick Spuhler et Andreas Müller**

Les 1^{er} et 2^e piliers, qui constituent le système central de prévoyance en Suisse, se complètent parfaitement – du moins en théorie : l'AVS est financée par répartition, de sorte qu'elle ne dépend guère des rendements des marchés financiers, mais d'autant plus de la démographie de la population. Le 2^e pilier devrait fonctionner indépendamment de sa démographie,¹ pour autant qu'il ait correctement choisi ses paramètres actuariels. Ce n'est pas tant la démographie que les rendements des placements réalisés qui sont pertinents. Nous pouvons et devons être fiers de cette combinaison. Il n'est pas difficile de constater, notamment chez nos voisins immédiats, les difficultés auxquelles doivent faire face les systèmes de sécurité sociale qui ne connaissent pas cette combinaison.

¹ L'espérance de vie, les probabilités de mariage et d'autres paramètres essentiels pour la technique d'assurance ne sont pas abordés dans cet article. Celui-ci porte uniquement sur la structure des assurés d'une caisse de pensions.

Les classes d'âge très nombreuses de 1964 à 1968, comptant chacune plus de 130 000 personnes, atteindront bientôt l'âge de la retraite AVS. À partir de la classe d'âge de 2001, le nombre de résidents permanents par classe d'âge tombe en dessous de 100 000. Certaines classes d'âge consécutives comptent même moins de 90 000 personnes, ce qui pose des défis majeurs au 1^{er} pilier.²

² Source : OFS – Statistique de la population et des ménages ; situation en août 2025.

Mais qu'en est-il du 2^e pilier ? Contrairement à l'hypothèse mentionnée au début, les caisses de pensions ne sont pas non plus indépendantes de leur démographie, comme nous le verrons ci-après.

Alors que dans le 2^e pilier, la part des assurés actifs est restée constante ces trois dernières années à un niveau élevé de 78 % (en nombre de personnes), leur capital de prévoyance est passé de 58 % à 60 %. Cette augmentation est également due aux excellents rendements enregistrés ces dernières années. En revanche, le flux de trésorerie a diminué, passant de 9.4 à 4.5 milliards de francs, ce qui est une conséquence directe de l'augmentation des retraits de capital.

Les assurés actifs renforcent la capacité de risque

Plus la part des capitaux de prévoyance des assurés actifs est élevée, plus une caisse de pensions est capable de supporter des risques. Elle est alors en mesure d'opter pour une stratégie de placement plus risquée, ce qui devrait se traduire à long terme par un rendement plus élevé. À court terme, il en résulte certes des fluctuations plus importantes, mais qui sont plus faciles à supporter grâce à cette meilleure capacité de risque. Cette meilleure capacité de risque se manifeste surtout en cas de découvert : d'une part, le besoin de rendement est moindre, car les avoirs d'épargne des assurés actifs ne doivent pas être rémunérés en cas de découvert – pour autant que les prestations minimales LPP soient garanties. D'autre part, les cotisations d'assainissement ont un effet plus marqué lorsque la proportion de retraités est faible. Une démographie favorable, c'est-à-dire un rapport avantageux entre assurés et retraités, aide donc énormément en cas de sous-couverture.

Le cash-flow influence le degré de couverture

Le flux de trésorerie joue également un rôle central. Dans les caisses « matures », c'est-à-dire les caisses de pensions présentant une forte proportion de retraités, les sorties (versements de rentes et de capital, prestations de sortie et versements anticipés) sont supérieures aux entrées (cotisations, prestations d'entrée et rachats).

Le flux de trésorerie influence considérablement l'évolution du taux de couverture, comme l'illustre l'exemple d'une caisse de retraite: si le degré de couverture est de 120 %, il reste 20 centimes de réserve de fluctuation de valeur pour chaque franc de rente versé. Le degré de couverture s'améliore à chaque versement de rente. La caisse de retraite de Swissair en est un exemple marquant. En 2024, elle a versé 18 rentes mensuelles. Elle dispose d'un degré de couverture supérieur à la moyenne. Cela montre qu'une forte proportion de retraités dans une caisse de pension n'est pas nécessairement un inconvénient en soi.

La situation devient en revanche délicate lorsqu'une caisse de pensions se retrouve en sous-couverture: si son degré de couverture est de 90 %, il manque 10 centimes pour chaque franc de rente versé. Une spirale descendante menace alors de s'enclencher. Pour les caisses « jeunes », où les entrées de capitaux sont nettement supérieures aux sorties, c'est l'inverse qui se produit. Les entrées détériorent le degré de couverture en cas d'excédent, mais l'améliorent en cas de déficit.

Taux de conversion et taux d'intérêt technique

Pour les assurés actifs, outre la rémunération de leur avoir, le niveau du taux de conversion est déterminant. D'un point de vue actuariel, le taux d'intérêt technique est un paramètre central. La directive technique DTA 4, qui s'impose à tous les experts en assurance retraite, stipule que plus la part des retraités est élevée, plus le taux d'intérêt technique doit être bas et donc prudent. Le niveau du taux de conversion dépend, outre de l'espérance de vie, notamment du taux d'intérêt technique. Plus celui-ci est bas, plus le taux de conversion doit être choisi bas. Sinon, des pertes de conversion surviennent, ce qui signifie tout simplement que, pour chaque nouvelle rente, le capital d'épargne doit être augmenté au détriment du degré de couverture.

Une forte proportion de retraités est-elle un inconvénient?

Ces explications pourraient laisser penser qu'une caisse « jeune » avec une faible proportion de retraités est avantagée. Les dernières années ont montré que ce n'est pas nécessairement le cas. Les rendements élevés des placements ont été réalisés non seulement sur les capitaux des assurés, mais aussi sur ceux des bénéficiaires de rentes. Le rendement supplémentaire par rapport au taux d'intérêt technique a directement amélioré la situation financière des caisses. Un flux de trésorerie négatif augmente encore le degré de couverture, pour autant qu'il soit supérieur à 100 %. Dans le cas des caisses « jeunes », le degré de couverture est en revanche dilué en raison des afflux importants, ce qui s'observe notamment dans les institutions collectives en pleine croissance. Si la stratégie de placement et les principaux paramètres actuariels sont choisis de manière professionnelle, les caisses « jeunes » comme les caisses « matures » disposent chacune de leurs avantages spécifiques.

Ces dernières années, les institutions collectives et communes ont connu une forte croissance. Elles présentent souvent une meilleure capacité de risque structurelle que les caisses d'entreprise et les institutions d'employeurs de droit public. Mais ces caisses « jeunes » vont elles aussi vieillir. Et il est intéressant de noter que nous constatons, dans certaines institutions, une diminution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes – de nombreuses caisses « matures » semblent avoir atteint un équilibre stable.

Diversification grâce à la diversité des profils démographiques des caisses

On peut en conclure que le 2^e pilier dépend lui aussi, dans une certaine mesure, de l'évolution démographique, c'est-à-dire du rapport entre assurés et bénéficiaires de rentes. En raison de son système par capitalisation, cette dépendance est toutefois nettement moins marquée que dans le 1^{er} pilier. De plus, les caisses de pensions devraient anticiper les changements démographiques et définir leurs paramètres actuariels avec la clairvoyance nécessaire. La diversité des caisses de pensions, avec leurs structures démographiques variées, conduit à une large diversification au sein du 2^e pilier. Il en résulte une stabilisation supplémentaire et précieuse de l'ensemble de notre système de prévoyance.

TAKE AWAYS

- Le 2^e pilier dépend lui aussi, dans une certaine mesure, de l'évolution démographique, c'est-à-dire du rapport entre assurés et bénéficiaires de rente.
- Plus la part des capitaux de prévoyance des assurés actifs est élevée, plus une caisse de pensions est capable de supporter des risques.
- La diversité des caisses de pensions, avec leurs structures démographiques variées, conduit à une large diversification au sein du 2^e pilier.